

## INSCRIPTIONS

L'inscription se réalise sur place et n'est effective qu'au moment où le dossier est complet (en respectant les délais imposés).

### Documents requis

À apporter au secrétariat lors de l'inscription :

1. votre diplôme, brevet, équivalence, expérience utile (documents originaux);
2. La carte d'identité + une photocopie recto-verso ;
3. le montant du droit d'inscription ou une preuve du droit d'exemption (attestation et/ou numéro ibis).

### Remarque

Les modules sont organisés si le nombre d'inscrits est suffisant.

### Droit d'inscription

Le droit d'inscription est calculé selon le nombre de modules choisis et est imposé par la Communauté française (entre 20€ et 170€). Il n'est pas remboursable. Le paiement s'effectue de préférence par carte bancaire ( Bancontact / Mister Cash ) ou par virement bancaire.

Une dispense du droit d'inscription est accordée :

- aux demandeurs d'emploi l'ORBEM ou le FOREM (démarches effectuées par le secrétariat sauf auprès du VDAB);
- aux personnes bénéficiant du minimex.
- aux personnes bénéficiant d'une allocation pour personnes handicapées.

### **Attention aux dates indiquées sur ces documents !**

(se renseigner auprès du secrétariat)

### Horaire d'inscription

À partir de mi-juin (fermé pendant les congés scolaires)

- Les lundis et jeudis de 16h00 à 21h00
- Les mardis et mercredis de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Attention ! Cet horaire est susceptible d'être modifié. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à consulter celui-ci sur notre site internet avant de vous rendre à l'Institut. ([www.ceria.be/irg](http://www.ceria.be/irg))**

### ACCÈS AISÉ

Voiture : Ring O - sortie 16 - direction Anderlecht

Méto : ligne 5 - CERIA/COOVI

Bus : 75 - 98 / De Lijn : 141-142-144-145-170-171

**Possibilité de bénéficier du CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ**  
(renseignement : [www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be))



Enseignement supérieur technique  
de type court de promotion sociale

# CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT



Directrice a. i. : Geneviève KAYSER  
Campus CERIA - Bâtiment 4c - 2ème étage  
avenue Emile Gryson, 1 - 1070 Anderlecht  
Tél. : 02 / 526.75.40 - FAX : 02 / 526.75.42  
[www.ceria.be/irg](http://www.ceria.be/irg)  
secretariat.irg@ceria.be



COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Région de Bruxelles - Capitale



**Le CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT est devenu, ces dernières années, un personnage incontournable.**

**C'est une personne-ressource dans toutes les matières environnementales tant dans les entreprises publiques que privées.**

## QUEL EST LE RÔLE DU CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ?

Capable d'appréhender les problèmes environnementaux dans toutes leurs dimensions (scientifique, sociale, psychologique, juridique,...), il aide l'instance de direction à faire face à de nombreuses situations : introduction adéquate des dossiers de demande d'autorisations environnementales, réponse aux interrogations des riverains d'une entreprise dont l'exploitation génère des nuisances, rôle de coordination dans les programmes de réduction des problèmes environnementaux,...

Au cœur des relations sociales et institutionnelles, il est en contact avec les instances publiques, avec les organismes de presse, les associations actives dans la défense de l'environnement.

Son profil de « généraliste » lui permet d'ailleurs de trouver un emploi dans des lieux très variés comme les communes, les instances régionales, le secteur associatif, le domaine pédagogique.

## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation s'adresse à toute personne désireuse de parfaire ses connaissances en environnement ou d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de cette profession.

Beaucoup de nos étudiants engagés dans la vie active souhaitent faire évoluer leur carrière vers une option environnementale. D'autres désirent acquérir un nouveau poste dans leur entreprise et visent une promotion ou une nouvelle fonction. Certains réorientent entièrement leur formation et se spécialisent dans le domaine de l'environnement.

Le public d'étudiants étant assez hétérogène, les cours deviennent l'occasion d'une grande interactivité et d'échanges très fructueux.

## QUI SONT LES FORMATEURS ?

Les enseignants sont tous des professionnels dans leur domaine spécifique ce qui permet d'allier avantageusement théorie et exemples pratiques.

## À QUELLES AUTRES EXIGENCES ?

- ♦ A la législation de la Région Wallonne en matière de "Conseiller en environnement" conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Région Wallonne, du 7 mai 1991, relatif à l'octroi par cette Région d'une prime aux communes qui recourent aux services d'un Conseiller en environnement;
- ♦ Aux compétences fixées par les communes situées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale lors du recrutement de "Conseillers en environnement".

## TITRE DÉLIVRÉ

### CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT

Ce titre est classé dans l'enseignement supérieur technique de promotion sociale et de type court.

## STRUCTURE DE LA FORMATION

La durée des études est de deux ans au minimum.

### ENV 01 : LÉGISLATION ET INSTITUTIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT 70p

- ♦ Cadres législatifs et institutionnels en matière d'environnement et d'aménagement du territoire 40p
- ♦ Laboratoire de mise en pratique des législations en matière d'environnement 30p

### ENV 02 : APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT 290p

- ♦ Écosystèmes et altérations 30p
- ♦ Effluents gazeux, liquides et solides 70p
- ♦ Gestion des déchets 18p
- ♦ Energies et environnement 20p
- ♦ Bruits et vibrations 12p
- ♦ Transports et environnement 16p
- ♦ Urbanisme et environnement 20p
- ♦ Espaces verts, forêts et agriculture (y compris 12 p. de biodiversité) 40p
- ♦ Laboratoire de réalisation de bilans et audits sur la gestion de l'environnement 64p

### ENV 03 : MÉTHODES ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION SOCIALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT 80p

- ♦ Psychosociologie de l'environnement 20p
- ♦ Méthodes et techniques de communication et de concertation sociale 60p

### ENV 04 : STAGE 120p

### ENV 05 : ÉPREUVE INTÉGRÉE 40p (comprenant la présentation d'un travail de fin d'études)



## ORGANISATION

Les cours démarrent durant la seconde semaine de septembre et se donnent les mercredis soir (de 18h à 21h30) et les samedis la journée (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h)

L'horaire du stage individualisé est élaboré en fonction des activités professionnelles de chaque étudiant.

Il n'y a pas de cours durant les congés scolaires établis par la Communauté française.

## CONDITIONS D'AMMISSION

Vous devez présenter l'original d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court au moins pour pouvoir obtenir le titre de conseiller en environnement.

Il y a possibilité de présenter un test d'admission pour ENV01, ENV02 et ENV03. Dans ce cas, vous ne pouvez pas suivre ENV04 et ENV05 ni obtenir le diplôme.

**Si vous avez terminé vos ÉTUDES À L'ÉTRANGER, vous devez introduire une demande d'équivalence de votre diplôme ou certificat auprès des services d'homologation, avant le 15 juillet.**

**La décision d'équivalence est à remettre au secrétariat lors de l'inscription.**

**Pour plus d'information, veuillez surfer sur le site : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)**

## SECTION COMPLÉMENTAIRE

**« CONSEILLER EN PRÉVENTION »**

De plus en plus de Conseillers en prévention traitent de problèmes d'environnement.

Afin de répondre à cette évolution de la fonction, il est tout à fait possible d'effectuer simultanément ces deux formations (voir autre brochure).